

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service du projet éducatif et de la jeunesse

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 octobre 2016

**OBJET : LE PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2016-2020 :
PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN SEINE-SAINT-DENIS, ET
CONTRIBUER A LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉMANCIPATION
PERSONNELLE DE TOUS LES ADOLESCENTS.**

Mesdames, messieurs,

Une école égalitaire préparant les futurs citoyens à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, est constitutive d'un projet de société ambitieux, tourné vers l'avenir. La réussite éducative permet d'échapper aux déterminismes sociaux et de s'épanouir économiquement, socialement, et professionnellement. La mission de l'école va au-delà de la transmission des savoirs fondamentaux : cette dernière doit éduquer, former et émanciper. Elle doit apprendre le vivre-ensemble, et donner aux jeunes les clefs pour comprendre le monde de demain, pour y évoluer en citoyens actifs, porteurs de changement et d'innovation.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a fait de l'éducation sa priorité. Il souhaite favoriser la réussite des élèves, en assumant pleinement ses responsabilités en matière de qualité du bâti scolaire, mais aussi en allant au-delà, en se dotant d'un projet éducatif, et en intervenant, avec l'Education nationale, comme un partenaire de la réussite éducative sur son territoire.

Le Plan ambition collège 2015-2020 prévoit un engagement de 640 millions d'euros pour construire des collèges neufs, rénover tous les collèges existants, développer largement le numérique, construire et rénover de nombreux équipements sportifs.

Le Département délivre par ailleurs depuis la rentrée 2015 un chèque réussite de 200 euros pour l'entrée en 6ème des jeunes dans les collèges publics du Département. s dans .



Le Département souhaite aujourd'hui se doter d'un nouveau projet éducatif départemental, pour la période 2016-2020. Son objectif est de favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Éducation nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement.

Soucieux de s'adapter aux évolutions du contexte, aux spécificités des situations et aux besoins des établissements, le nouveau Projet Éducatif Départemental 2016-2020 souhaite devenir un cadre local d'expression du partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs sur un même territoire. C'est la raison pour laquelle son approche territoriale constitue une de ses innovations .

Suite aux terribles attentats qui ont marqué notre pays, il réaffirme plus que jamais la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques.

1. L'ambition de la Seine-Saint-Denis en faveur de l'éducation : un engagement historique, volontariste, et porteur d'innovations

1.1. Le département de la Seine Saint Denis : un territoire jeune doté d'atouts, mais confronté à des difficultés socio-économiques et des résultats scolaires en deçà des moyennes nationales

L'enquête PISA 2012¹ a comparé les performances des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE. Pour la France, quoique se situant dans la moyenne des pays pour les performances, on a pu noter une augmentation du nombre d'élèves en difficulté dans tous les domaines, et des écarts de réussite qui restaient très importants. Ils se sont même creusés par rapport à 2003.

Ces écarts de niveau dépendent fortement de l'environnement social des élèves et des inégalités prennent racine très tôt.

La Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de la France métropolitaine, en dépit de ses richesses nombreuses, reste marquée par une situation socio-économique difficile, et des indicateurs de réussite scolaire en deçà des moyennes nationales^[1] :

- une population jeune et confrontée à des difficultés socio-économiques croissantes ;
- des résultats scolaires en deçà des moyennes nationales : les indicateurs témoignent d'un taux élevé d'échec scolaire, et de l'arrêt plus précoce de la scolarité, que l'on peut mettre en regard avec le taux moyen de chômage des jeunes.
- des richesses culturelles et un fort dynamisme associatif ;
- la mobilisation des dispositifs prioritaires : la refonte de l'éducation prioritaire a donné lieu à une nouvelle carte des Réseaux d'éducation Prioritaires à la rentrée 2015, dont la Seine-Saint-Denis a largement bénéficié. Succèdent aux 64 collèges en ZEP (52%) dont 18 en Réseau Eclair, 78 REP dont 27 REP +, soit 62,4% des établissements.

1.2. L'ambition du département de Seine-Saint-Denis en faveur de l'éducation :

1 L'enquête PISA (OCDE) évalue dans quelle mesure les élèves âgés de 15 ans ont acquis des connaissances et des compétences essentielles pour pouvoir participer pleinement à la vie de nos sociétés modernes, en particulier en compréhension de l'écrit, en mathématiques, en sciences, et en résolution de problèmes.

un engagement historique, volontariste, et porteur de multiples innovations

- Un engagement historique en faveur de la construction et rénovation de collèges

L'éducation constitue une priorité historique du Département. Le Plan exceptionnel d'investissement (PEI) voté en octobre 2010 (723 millions d'euros), suivi du plan Ambition collèges (PAC) voté en novembre 2014 (640 millions d'euros), illustrent la volonté du Département de répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et d'améliorer les conditions de réussite des élèves, en considérant l'architecture scolaire comme un facteur essentiel de l'acte éducatif

Entre 2010 et 2020, le nombre de collèges en Seine-Saint-Denis sera ainsi passé de 120 à 133. La majorité des collèges du Département auront été rénovés et remis à niveau. De très nombreux équipements sportifs auront été rénovés ou créés.

- Un engagement volontariste en matière d'actions éducatives

Le premier Projet éducatif départemental, voté en novembre 2012 pour 3 ans, témoigne d'un engagement fort en faveur de la réussite de tous les adolescents accueillis dans les collèges. Doté de moyens humains et financiers importants, à hauteur de 8 millions d'euros par an, il se donne pour objectif d'accompagner la dynamique des collèges et de soutenir les initiatives menées en complémentarité des enseignements pédagogiques.

Le PED I était organisé en 3 axes thématiques : « se construire », « se former », « s'engager » et comptait plus de 80 actions.

- Un engagement en faveur du numérique et porteur d'innovation

La stratégie numérique éducative développée depuis 2010 par le Département en faveur des collèges, témoigne ainsi de cette volonté. Le Département a développé un plan numérique ayant pour objectifs :

- d'équiper les collèges en infrastructures et matériels permettant un accès au numérique pour tous ;
- de stimuler, faciliter, faire connaître les pratiques numériques innovantes et assurer une coordination avec l'Inspection d'académie et le Rectorat dans leurs compétences d'accompagnement des usages;
- de mettre en place des dispositifs objectifs d'évaluation systématique des politiques éducatives numériques.

Le Département a en particulier fait le choix de développer le concept de collèges dits « tout numérique » dans les 14 collèges neufs livrés depuis septembre 2014.

Le budget consacré à cette stratégie est passé de 4 à 7M€, avec l'objectif d'un accès au numérique pour tous, et d'un accompagnement renforcé des familles aux usages.

La mise en place de nombreux appels à projets témoigne également de cette ambition continue du Département, que ce soit en faveur des innovations pédagogiques, des voyages (Odyssée jeunes), ou de thématiques spécifiques telles que le développement durable, ou encore les initiatives en faveur de la co-éducation et de la parentalité.

2. Le bilan du PED I : une politique ambitieuse et volontariste, avec des axes d'amélioration en matière de cohérence et de lisibilité

2.1. La méthode : une démarche de concertation large

L'évaluation du premier PED a été voulue dans une méthodologie d'analyse d'emblée participative, associant à tous les moments de ses étapes de bilans, l'ensemble des acteurs concernés par ses dispositifs.

Le Département s'est donc engagé dès septembre 2015 dans une démarche d'évaluation structurée et scientifique, en partenariat avec l'Institut français de l'Éducation. Cette évaluation met en évidence la politique volontariste du Département et la qualité des dispositifs éducatifs conduits depuis de nombreuses années. En parallèle, d'octobre 2015 à juin 2016, le Département a conduit une large concertation des acteurs éducatifs, afin de partager les éléments d'évaluation, et de réfléchir conjointement aux priorités éducatives d'avenir. La Direction des services de l'Éducation nationale, les directions départementales, les associations, les villes, des parents d'élèves, des collégiens, des élus du Conseil départemental ont ainsi participé à différents groupes de travail qui ont permis de dégager les axes et valeurs présentés dans le présent rapport. La priorité a été en particulier donnée à la concertation avec les parents, avec une dizaine de réunions organisées, qui ont permis de faire émerger et préciser des sujets de préoccupations et thématiques prioritaires.

2.2. Un bilan positif, pointant des axes d'amélioration en matière de cohérence et de lisibilité, de communication, et de démarche d'évaluation continue

- Un bilan positif

Les premiers enseignements en termes de bilan du PED I sont positifs : une offre éducative dense et enrichie à destination de l'ensemble des collèges du territoire, un engagement transversal du Département (plus de 10 Directions concernées outre la Direction Éducation Jeunesse), des moyens importants mobilisés, un nombre élevé de dispositifs proposés (plus de 80), un partenariat renforcé et de qualité avec l'Éducation nationale, une gouvernance et des outils de communication améliorés.

Ce sont ainsi plus de 70 000 collégiens qui ont bénéficié d'actions dans les 125 collèges du département, que ce soit autour de la thématique de l'écologie urbaine ou du développement durable, autour de la citoyenneté et du vivre-ensemble, ou encore récemment sur les valeurs de l'olympisme avec la candidature de la France.

La quasi totalité des 125 collèges du Département bénéficie chaque année d'un ou plusieurs parcours d'éducation artistique et culturelle. Une dizaine par an accueillent des artistes en résidence.

Au total c'est près de 8 millions d'euros que le Département consacre chaque année aux actions éducatives, sportives et culturelles dans les collèges.

- Des axes d'amélioration en matière de cohérence et de lisibilité

Cependant, les bilans annuels ont mis en évidence des pistes d'amélioration. Le PED doit en effet être plus visible auprès des professionnels de l'Éducation nationale dans les établissements, et adapter ses actions éducatives historiques pour répondre aux réalités des besoins. Il doit également faciliter l'échange d'expériences entre établissements, et la mutualisation des moyens, ainsi d'améliorer sa gouvernance et la dynamique de projet, pour une meilleure appropriation en interne et en externe ainsi qu'une plus grande équité. Enfin, le PED doit s'ouvrir hors temps scolaire, et inclure davantage l'ensemble des acteurs éducatifs.

Par ailleurs, il est nécessaire de travailler le suivi des actions et la notoriété du PED. L'action du département doit être mieux identifiée par les parents, les élèves, et les enseignants, ainsi que les autres partenaires (collectivités, associations, partenaires..).

- Des axes d'amélioration en matière d'évaluation continue des politiques publiques.

L'évaluation des dispositifs existe de façon annuelle, mais elle reste trop quantitative et par thématique. Par ailleurs elle ne s'exerce que par dispositifs, et non à l'échelle d'un territoire, ou à travers un domaine d'actions qui pourrait recouvrir plusieurs thématiques.

3. Les valeurs, finalités et principes fondateurs du nouveau Projet éducatif départemental (PEDII)

- **Un contexte d'élaboration du PED II fortement renouvelé**

- Un contexte de profonde mutation sociétale et l'impact des attentats

Les jeunes du Département et leurs familles sont confrontés aux nombreuses mutations de la société française : diversification des configurations familiales, généralisation des technologies de l'information et de la communication dans la sphère privée et les modes de vie, rôle croissant des médias accroissement de la précarisation des populations, augmentation des mobilités, diversité culturelle de la société, segmentation sociale et fonctionnelle des espaces.

La période qui s'ouvre suite aux dramatiques attentats vécus depuis l'année 2015 impose aussi une réflexion autour de la perception des valeurs de la République.

La sensibilisation à la question du « vivre ensemble » doit aussi s'incarner dans le réel. L'éducation doit permettre de faire société commune, de développer un sentiment d'appartenance à une même communauté, à des valeurs communes.

Ce contexte pose avec une acuité nouvelle des défis aux politiques éducatives qui doivent favoriser l'émancipation individuelle des élèves, développer leur esprit critique, leur apprendre à réfléchir, à penser, à débattre de manière apaisée, leur permettre de s'ouvrir au monde, de devenir des citoyens, de partager des valeurs communes. Ils doivent avoir accès largement à l'art et la culture, facteurs d'émancipation et de rencontres. L'école doit être un lieu d'apprentissage de la différence et de la tolérance, un outil d'éducation à la démocratie, un rempart contre l'ignorance et le repli sur soi. Les parents doivent aussi y prendre toute leur place.

- De nouveaux enjeux liés aux réformes dans l'Éducation nationale

La Loi sur la refondation de l'école accorde une place aux collectivités comme partenaires essentiels de l'Éducation nationale.

Le Département, partenaire historique sur le territoire, inscrit bien sûr son action en complémentarité et en cohérence avec l'école, en offrant un appui aux principaux leviers sur lesquels la refondation de l'école entend agir : lutte contre le décrochage scolaire, transmission des valeurs de la République, rapprochement avec les acteurs socio-économiques, développement du numérique éducatif, amélioration des relations entre l'école, les élèves et les familles, ouverture au monde...

La réforme du collège concerne simultanément les programmes, les pratiques d'enseignement, et l'organisation pédagogique.

Elle prévoit notamment la mise en place de 4 parcours éducatifs (éducation artistique et culturelle, citoyen, avenir, et santé).

La création du cycle 3, (CM1-CM2-6^{ème}) doit permettre aussi de renforcer la continuité des apprentissages, en développant les liaisons entre le premier et le second degré.

Le Département souhaite articuler son projet éducatif avec les partenaires éducatifs du territoire.

3.2. Les valeurs et finalités du PED II : réussite éducative, autonomie et émancipation individuelle, mixité, citoyenneté, cohésion, respect

Dans le contexte décrit précédent et face aux nouveaux enjeux qu'il induit, **mettre l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques est plus que jamais une nécessité**. Au-delà de la question du bâti scolaire, les jeunes de la Seine-Saint-Denis ont droit à l'excellence et doivent bénéficier de projets éducatifs, culturels et sportifs de qualité.

Le Projet éducatif départemental se fixe ainsi comme finalités, par une action en complémentarité et en cohérence avec l'Education nationale,

- **la réussite à l'école du plus grand nombre d'élèves**. Il s'agit de viser pour les jeunes l'émancipation personnelle obtenue grâce à la manifestation de leurs compétences. Il convient de leur donner la possibilité d'accéder ou de créer des ressources, et de faire en sorte que les actions du PED les aide dans leur parcours d'élève, en réduisant les inégalités scolaires, pour favoriser leur réussite individuelle.
- **l'autonomie et l'émancipation individuelle de tous**. Chacun doit avoir la faculté de penser et d'agir par lui-même, et doit donc disposer des moyens intellectuels et matériels nécessaires pour y parvenir. Ce faisant, est favorisée pour chacun, l'ouverture d'esprit essentielle pour débattre et développer son sens critique.
- **l'accès à la citoyenneté**. Cela implique d'accomplir ses droits et ses devoirs civiques, mais également d'être responsable individuellement et collectivement d'un vivre ensemble de qualité. Chacun doit donc être informé et sensibilisé aux valeurs communes et aux principes qui fondent la République, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, et disposer des lieux de rencontres, d'échanges et d'initiatives, pour participer collectivement à la vie de la cité et faire société commune.
- **la mixité scolaire, la réduction des inégalités scolaires et la lutte contre les discriminations**. Dans un territoire encore très fortement marqué par les inégalités, une action résolue et volontariste de l'ensemble des institutions et acteurs concernés constitue aujourd'hui une priorité.
- **la cohésion et le respect**. Ces impératifs impliquent d'abord de reconnaître l'autre comme une personne, et de considérer son environnement avec bienveillance. Ensuite, il s'agit de créer une vision commune et de garantir que les échanges de points de vue puissent s'exercer, dans un lien renouvelé entre l'adolescent et l'adulte au sein des établissements scolaires.

3.3. Des principes transversaux qui doivent irriguer l'ensemble des projets et actions du PED II

L'ensemble des projets et actions mis en œuvre dans le cadre du PEDII doivent se fonder sur des principes transversaux et des approches communes.

- Les adolescents doivent être considérés comme acteurs des projets

Les adolescents, alors qu'ils vivent des mutations physiologiques, psychologiques, intellectuelles importantes, doivent trouver les conditions de construire les compétences et nécessaires dans le monde qui les entoure. Les différents espaces éducatifs qu'ils fréquentent doivent répondre à ces impératifs de manière volontariste, d'autant que les nombreuses influences liées à l'ouverture au monde les amènent à côtoyer une multitude de valeurs, de conceptions, de connaissances. Cette richesse contribue à leur propre construction, si les espaces éducatifs leur donnent les moyens de comprendre, d'analyser,

de critiquer, de se saisir ou refuser, de créer leur propre système de valeurs, d'appartenance, de référence.

- Les parents sont les partenaires actifs du projet éducatif départemental

Le Département inscrit sa politique éducative en insistant sur la notion de co-éducation : dans le respect de leurs compétences mais sans cloisonnement, tous les acteurs du territoire agissent dans le domaine éducatif. En particulier, la question de la participation des parents doit être réaffirmée, au cœur du projet éducatif départemental et de la démarche collaborative engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

Inscrite dans le cadre de la loi de refondation de l'École de la République, la circulaire du 15 octobre 2013 indique ainsi que, pour la réussite de tous les élèves, « *une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur* ».

L'ouverture progressive d'espaces parents au sein des collèges, et leur animation concertée constitue un des leviers de cette politique, ainsi que d'autres initiatives telles que les dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

L'action du PED II doit être menée dans un souci de cohérence et de pertinence des dispositifs de participation des parents. Il s'agit de créer les conditions d'une égalité des parents, quelles que soient leurs diversités, face aux dispositifs et institutions.

Le PED II a pour ambition d'innover pour garantir une nouvelle place des parents, et aller au-delà du soutien à la parentalité, en reconnaissant ceux-ci comme acteurs éducatifs et partenaires à part entière, par un plan d'action dédié.

- La maîtrise de l'écrit et le rapport à l'image

La maîtrise de la langue, écrite et orale, joue un rôle crucial dans l'autonomie de la pensée, la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale des enfants et des jeunes. Les compétences fondamentales « Lire, écrire » constituent un enjeu majeur pour la formation tout au long de la vie. Essentielles à la vie personnelle et professionnelle, elles sont le point de départ pour l'acquisition d'autres compétences, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle. Les questions de rapport au savoir sont intrinsèquement liées à celle du rapport entre culture orale et culture écrite. Lire et écrire, c'est choisir, chercher de l'information, c'est dire, communiquer, revendiquer. Écriture et lecture sont des activités sensibles et des pré-requis pour la pratique de l'ensemble des médias. Lire et écrire, c'est s'engager dans l'élaboration d'une pensée, d'une parole propre, personnelle. L'autonomie et l'émancipation de chacun passe par la maîtrise du plus grand nombre de niveau de langages.

Par ailleurs, dans le contexte de l'essor d'internet et des technologies numériques, il est également essentiel de donner des clés de compréhension aux jeunes de la fabrique de l'image et de les accompagner dans ces usages. Les rapports à l'image et aux médias sont aujourd'hui très complexes, et nous invitent à mettre en place des politiques éducatives et culturelles et des accompagnements pédagogiques globaux et permanents.

Le PED II priorisera donc l'ensemble des projets éducatifs valorisant le recours à l'écrit et les actions qui favoriseront le questionnement de l'image, en associant les professionnels, les artistes, la communauté éducative, les parents et les jeunes.

- La promotion et la mise en œuvre de l'égalité femme / homme

L'éducation à l'égalité femme / homme dans la construction de la citoyenneté mais également dans l'accès aux droits constitue un enjeu de société important pour notre territoire. Le Département est fortement mobilisé sur cette thématique et promeut des

valeurs fortes qui s'adressent à l'ensemble de la population et tout particulièrement aux jeunes.

Cette préoccupation irriguera l'ensemble des actions du PED II. L'évaluation des dispositifs mettra également l'accent sur cette priorité.

- Une nouvelle stratégie numérique au cœur du PED II permettant de développer des projets et actions innovants

La mise en œuvre de la réforme du collège, la définition d'une stratégie numérique globale à l'échelle du Département, l'installation d'un conseil départemental du numérique, l'élaboration d'un nouveau PED, ont conduit le Département à formuler une nouvelle stratégie en matière de numérique éducatif.

Cette politique numérique éducative participera à la mise en œuvre des objectifs du PED en intervenant sur plusieurs leviers :

- la mise en place des conditions optimales d'enseignement (qualité du réseau, connexion Internet, équipement) ;
- l'émergence de pédagogies différenciées pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- la sensibilisation à l'utilisation des services et outils numériques, aux concepts et processus de l'informatique, pour développer la pratique numérique chez les collégiens ;
- l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants, en améliorant la relation entre l'école et les familles et en accompagnant celles-ci à la connaissance des outils et usages.

Cette stratégie se déclinera en plusieurs axes :

- poursuite des travaux d'infrastructures et d'équipements dans tous les collèges : déploiement du wifi, dotation en équipements numériques mobiles.
- généralisation de l'ENT web collège d'ici fin 2016 ;
- poursuite de l'expérimentation dans le cadre de l'Appel à projet numérique national (9 collèges pour le 1^{er} appel à projet puis 17 nouveaux collèges) ;
- renforcement du partenariat avec l'éducation nationale ;
- montée en puissance de l'accompagnement des familles aux usages numériques (sensibilisation, formation, communication envers les parents).

Le numérique devra irriguer l'ensemble des actions et projets menés.

4. Le plan d'actions du PED II s'articule autour de 3 axes stratégiques

La démarche de concertation engagée par le Département a abouti, à partir de l'évaluation et des réalités de terrain partagées par les acteurs, à mettre en évidence trois axes prioritaires.

Le plan d'action du PEDII présente pour chaque axe, les actions existantes qui seront poursuivies, et les actions nouvelles du PEDII.

AXE I : EVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE DES ADOLESCENTS, DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET FAVORISER L'EMANCIPATION INDIVIDUELLE

Finalité : Renforcer la capacité de penser des adolescents, de comprendre et de critiquer le monde

qui les entoure (contribuer à la réussite, l'émancipation et l'autonomie des jeunes). Transmettre des valeurs qui rassemblent. Développer largement l'accès à l'art et la culture

A. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Objectif stratégique : Favoriser l'apprentissage de la démocratie, l'appropriation des valeurs de la République, la participation des jeunes à la vie sociale dans et en dehors de l'école et leur ouverture au monde.

ACTIONS EXISTANTES

- Ø **Appel à projets pédagogiques** : le Département soutient les actions locales émanant des établissements grâce à un appel à projets pédagogiques qui présente un panel de huit thématiques, dont la citoyenneté.
- Ø Partenariat avec l'**association Cartooning for Peace** permettant de sensibiliser les collégiens à la liberté d'expression.
- Ø **Initiative « Nous sommes la République »** : Les événements de janvier 2015 ont mobilisé le Département, et la Direction académique pour proposer à la fois un espace de dialogue à travers une séance exceptionnelle du Conseil Départemental des collégiens, mais aussi un appel à projets citoyens, inscrit dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques. Cet appel à projets a visé à : soutenir les directions des collèges et leurs équipes à la mise en œuvre de projets pérennes, soutenir des projets s'inscrivant dans les enjeux de la politique éducative du Département en matière de transmission des connaissances et valeurs républicaines, et enfin promouvoir le rôle des collégiens comme acteurs de projets et acteurs de la vie de l'établissement.
- Ø **Soutien du Département aux foyers socio-éducatifs** : les FSE ont pour objectifs de former les enfants à la vie associative, et de concevoir des activités de loisirs en lien avec le projet d'établissement.
- Ø Action du Département en faveur de la **formation des délégués de classe** par le soutien apporté aux associations d'éducation populaire et aux foyers socio-éducatifs.
- Ø **Mise en œuvre par la direction du service des archives départementales de plusieurs parcours éducatifs** : parcours « archives, histoire, citoyenneté » et d'ateliers éducatifs sur les archives, l'histoire du Département
- Ø Soutien du Département aux **associations d'éducation populaire**.
- Ø **Conseil Départemental des collégiens** : cette instance permet de prendre en compte la contribution des collégiens aux politiques départementales, et de réaliser collectivement des projets concrets. Sa composition est paritaire, avec l'élection d'un binôme fille / garçon dans chaque établissement.
- Ø **Programme Odyssée jeunes**: en partenariat avec la Fondation BNP Paribas, ce dispositif permet aux collégiens de partir en voyage pédagogique et de s'ouvrir à d'autres mondes et d'autres cultures.
- Ø **« Via le Monde »** : centre de ressources spécialisé sur les questions internationales et le développement durable, qui propose aux enseignants un accompagnement et des ressources pour la conduite de parcours d'éducation à la citoyenneté internationale.

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Accompagner à la création d'espaces de débat au sein des collèges, notamment les Conseils de vie collégienne**, et les structures de jeunesse en s'appuyant sur l'outil

numérique et les Espaces numériques de travail (ENT).

Ø **Développer des actions citoyennes ou d'apprentissage de la démocratie durant la pause méridienne** avec les partenaires associatifs, institutionnels et l'Éducation nationale.

Ø **Mobiliser la communauté éducative autour des valeurs de l'olympisme** : Le contexte de la candidature aux jeux olympiques doit permettre de mobiliser les collégiens autour du thème de l'olympisme, son histoire, ses valeurs, ses enjeux sociétaux, et d'être pleinement acteurs de la candidature. Une priorité sera donnée aux jeux olympiques dans le cadre de la session 2016 de l'appel à projets pédagogiques du Département, afin de développer dans le plus grand nombre de collèges et à toutes les échelles des projets pédagogiques en lien avec l'olympisme. Des rencontres entre les collégiens de Paris et ceux de la Seine-Saint-Denis seront organisées pour débattre des enjeux des jeux pour la jeunesse. Des rencontres sportives seront organisées entre collégiens et élèves de CM2 mettant à l'honneur les valeurs de l'olympisme, du sport, de la santé et de la solidarité, ainsi que des actions de concertation et de réflexion en direction des collégiens autour des enjeux des jeux pour la jeunesse.

• **Poursuivre et amplifier l'initiative « Nous sommes la République »**. Fort de l'expérience menée en 2015/2016, et compte-tenu des nouveaux événements que le pays a connu en matière de terrorisme, il y a lieu d'établir un bilan des initiatives entreprises et de proposer de les poursuivre et d'en susciter de nouvelles. L'extension du réseau des parrains et du réseau associatif permettrait entre autres de donner une nouvelle ampleur à cette initiative et de la développer sur l'ensemble du territoire départemental.

B. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Cette thématique a émergé très fortement lors des concertations autour du PED II et s'inscrit pleinement dans les préoccupations et enjeux dans le contexte post attentats.

Objectif stratégique : développer la réflexivité critique, apprendre à penser, sortir de l'immédiateté, analyser la construction de l'image d'actualité, permettre aux jeunes d'accéder à l'information et de la critiquer

Ø **Expérimenter dans un certain nombre de collèges la mise en place de résidences de journalistes et développer et faciliter les rencontres entre jeunes et journalistes** : il s'agira d'investir l'éducation aux médias d'un sens plein, en visant tous les supports où l'écriture est présente et éveille l'esprit critique, journalistique, mais aussi littéraire et scientifique, en développant des actions relatives à la construction de l'image d'actualité, et en donnant la possibilité, à ceux et celles qui les pratiquent, le temps d'une résidence au long cours, d'y associer pleinement des collégiens.

Ø **Promouvoir la découverte de la presse écrite et les travaux autour de l'oralité sur les questions d'actualité.**

Ø **Permettre aux jeunes de proposer leur propre représentation d'eux-mêmes et du territoire par la création de médias d'expression libre dans les collèges** : il s'agira d'accompagner la création de médias alternatifs portés par les jeunes au sein ou en dehors

des établissements scolaires : web radios, journaux.

- Ø **Accompagner la mise en place d'espaces en ligne, spécialement dédiés aux 11-16 ans à la fois participatif et agrégatif afin de développer les échanges entre collégiens autour de l'écrit** : ces espaces permettraient de faire se rencontrer toutes les formes d'écriture, des plus fragmentaires aux plus élaborées via des outils simples et ludiques, et de contribuer ainsi à légitimer l'écrit comme outil de pensée.

- Ø **Former les professionnels et les parents à l'accompagnement des usages numériques** : un plan d'action sera élaboré pour accentuer les démarches de sensibilisation, de communication et de formation envers les parents. Un plan de formation/sensibilisation sera en particulier élaboré en lien avec les parents en fonction de leurs attentes. La priorité sera donnée aux dispositifs d'éducation aux médias, au développement du sens critique sur l'information, à la prévention des risques liés au numérique.

C. POURSUIVRE LES POLITIQUES EDUCATIVES SUR L'HISTOIRE DU TERRITOIRE ET PROPOSER UNE VERITABLE EDUCATION A LA VILLE

LE PED 1 a mis l'accent sur les politiques éducatives concernant l'histoire du territoire qui contribuent à donner une meilleure compréhension du territoire, à mieux vivre ensemble, et favorise l'appropriation de l'histoire et du patrimoine de la Seine-Saint-Denis par ses habitants. Le PED 2 poursuit et accentue cette orientation.

Objectif stratégique : permettre aux collégiens de s'approprier des territoires dans toutes les dimensions qui les constituent (historique, social, géographique..)

ACTIONS EXISTANTES

- Ø **Politiques éducatives sur l'histoire du territoire** : ateliers d'histoire et des actions de formation à destination des enseignants.
- Ø **Partenariats avec des structures culturelles** telles que le Musée national de l'Histoire et de l'Immigration (MNHI) et le mémorial de la Shoah.
- Ø **Actions de médiation relatives au patrimoine** culturel telles que « archéologie ouverte » et « ville comme livre à lire », journées portes ouvertes sur les chantiers archéologiques, archéosite de la Haute Ile
- Ø **Parcours de découverte urbaine** construits par des historiens, des urbanistes, des archivistes.

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Renforcer et diversifier les actions et dispositifs de valorisation en matière d'archéologie** : les fouilles, l'archéosite, qui verra son offre enrichie fin 2017 avec la construction d'une maison danubienne, et à terme le futur Pôle archéologique de la Haute-île (PARHI) seront mobilisés pour développer et imaginer de nouvelles formes de médiation, allant de l'atelier pédagogique sur site aux actions d'éducation artistique, à l'instar de la résidence In Situ menée à Bondy en partenariat avec l'INRAP.

Ø **Mettre en œuvre des actions permettant une « éducation à la ville » des collégiens** : il s'agira de mobiliser des ressources internes et des partenaires actuels ou potentiels du Département (Cité de l'architecture et du patrimoine, BNF, Centre Pompidou..) pour développer une éducation à l'architecture et à l'urbanisme

Ø **S'inscrire dans les rendez-vous annuels** que constituent les journées du Patrimoine, ou les journées européennes de l'archéologie, pour proposer des actions inédites en direction des collégiens.

D. POURSUIVRE L'AMBITION DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Objectif stratégique : Susciter la curiosité, développer le plaisir d'apprendre et stimuler la créativité via l'éducation artistique et culturelle. Diffuser le plus largement possible l'art et la culture à l'école. Favoriser une continuité des parcours des élèves de l'école au lycée.

ACTIONS EXISTANTES

La Seine-Saint-Denis est historiquement un territoire de création artistique (équipements nationaux, équipes artistiques de grande qualité, recherche et renouvellement des publics) et sa politique culturelle est fondée sur l'accessibilité et la sensibilisation aux œuvres au plus grand nombre et ce, dès le plus jeune âge. Pionnier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, le Département en a fait l'un des axes majeurs de sa politique culturelle.

Par sa politique en matière d'éducation artistique et culturelle, menée en coordination avec l'Education nationale et la DRAC, le Département entend promouvoir le rôle éducatif de la rencontre artistique dans la formation des jeunes. L'accès à la culture et à la création interroge le rapport à soi, aux autres et au monde : il forge la capacité critique et contribue pleinement à la construction des individus et à leur épanouissement. Le Département fait de l'accès à la culture et de l'ouverture au monde des leviers de réussite et d'émancipation.

L'éducation artistique et culturelle s'articule traditionnellement autour de trois axes : le rapport direct aux œuvres, l'approche cognitive et la construction du jugement esthétique, et la pratique artistique. La notion de parcours des élèves est par ailleurs fondamentale : l'éducation artistique et culturelle s'envisage de l'élémentaire au lycée, et l'articulation de l'offre et des expériences proposées, par les différents acteurs éducatifs et culturels est impérieuse.

Son exemplarité et l'ambition portée historiquement dans ce secteur ont conduit le Département à se porter candidat pour être territoire expérimentateur en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle. Il s'agit de piloter, sur le territoire départemental, une coordination des actions d'éducation artistique et culturelle portées par l'ensemble des collectivités publiques auprès de tous les élèves.

Ø **Parcours Culture et Art au Collège** qui permet de faire bénéficier à la quasi-totalité des collèges du département de parcours artistiques et culturels.

Ø **Résidences d'artistes *In situ* dans les collèges.**

Ø **« Collège au cinéma ».**

Ø **« 1% artistique »** mis en œuvre dans tous les projets de constructions de collèges neufs.

Ø **Expositions de la collection d'art contemporain** dans le cadre de la coopération culturelle territoriale, bénéficiant en particulier au public scolaire.

- Ø **Développement d'expositions dans les espaces partagés des collèges.**
- Ø **Projets spécifiques d'éducation à l'image**, afin d'appréhender les images sous toutes leurs formes

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Réunir les conditions de la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) sur les territoires.** Le Département a été désigné territoire pilote sur la mise en œuvre des PEAC. Un recensement des actions d'Éducation artistique et culturelle menées dans les écoles du 1^{er} degré du département est en cours en 2016, afin de compléter l'état des lieux réalisé pour les collèges et les lycées par la DRAC et le Rectorat sur le territoire de l'académie de Créteil.

Il doit permettre d'identifier des pratiques vertueuses d'ores et déjà existantes et de définir les conditions les plus favorables pour concrétiser la notion même de parcours (liaison école / collège et collège / lycée, complémentarité entre les dispositifs locaux et ministériels, articulation entre les temps scolaires, périscolaires et hors temps scolaires, etc...). L'objectif est aussi de valoriser des projets innovants et exemplaires concernant la mise en œuvre des PEAC. La coopération culturelle entre le département et les villes de Seine-Saint-Denis est un outil précieux pour repérer des territoires particulièrement actifs en la matière. Au-delà d'actions particulièrement emblématiques, cette valorisation portera également sur la qualité et l'originalité des moyens mis en œuvre pour permettre le déploiement des parcours (formation, mutualisation, etc...).

- Ø **Expérimenter sur des territoires pilotes la mise en place de démarches locales de PEAC :** sur les communes les plus actives, l'ambition serait, à titre expérimental, de mettre en place une instance de partage d'expérience et/ou de coordination (en s'inscrivant le cas échéant dans des cadre pré-établis tels les PEDT ou les réseaux REP +) et de rapprocher les structures culturelles locales pour créer des PEAC de territoire.

- Ø **Favoriser l'autonomisation des jeunes face à l'art et à la culture, dans une démarche de démocratisation culturelle large.** Il s'agirait tout d'abord de favoriser les passerelles entre les expériences d'éducation artistique en milieu scolaire, et les pratiques en amateurs dans les lieux dédiés (conservatoires, lieux de musiques actuelles, écoles d'art, troupes amateurs des théâtres ...) via une meilleure information et formation des enseignants en la matière (dans la logique PEAC). L'enjeu est aussi de permettre des actions visant le passage de l'apprentissage culturel à l'école au projet individuel. Le recours à l'écrit, dans un usage différent de l'école, peut être un levier puissant pour accompagner ce processus. Pour faciliter son appropriation, des ateliers artistiques en temps périscolaire pourraient être mis en place en partenariat avec des lieux ou manifestations en lien avec l'écriture (l'idée étant, en partant d'une pratique collective de la production de textes, d'encourager des expressions plus personnelles voire intimes.

- Ø **S'appuyer sur le métissage et le dialogue entre les cultures pour valoriser la culture et les pratiques artistiques des jeunes**, en tant que partie intégrante de l'offre artistique du territoire. Les approches artistiques et culturelles diverses que doivent pouvoir expérimenter les jeunes au cours de leur parcours, scolaire et hors scolaire, doivent in fine leur permettre de choisir, d'explorer et de créer.

- Ø **Poursuivre et amplifier l'action du Département en matière d'éducation à l'image, en la faisant évoluer vers une éducation au regard, et par la mise en œuvre du Projet image.**

Afin de prendre en considération la complexité des processus à l'œuvre dans la culture des écrans, l'éducation au regard ambitionnerait de mobiliser plus activement les collégiens, le temps dévolu dans les projets à la réflexion et la prise de recul devenant prépondérant. La préfiguration du **Projet Image**, dans sa dimension éducative, passera par la démultiplication de projets communs entre les associations qui y seront associées. Ce sera l'occasion de tenter de nouvelles approches d'une éducation au(x) regard(s) en privilégiant les projets sollicitant des formes artistiques hybrides (mêlant techniques/supports traditionnels et technologiques) et pluridisciplinaires. Un point d'accentuation portera sur la valorisation des cultures numériques tant dans leur dimension artistique que scientifique. Le Projet image permettra également de renforcer les actions de formation en direction des médiateurs de l'image et du corps enseignant, dans l'objectif de faire du projet image un lieu ressource au service des acteurs du territoire, notamment en contact avec les jeunes.

- Ø **Expérimenter dans un certain nombre de collèges une action durable autour de l'écrit** : l'idée est d'amplifier les actions d'éducation artistique et culturelle autour de la lecture et l'écriture, en s'appuyant notamment sur la diffusion des outils numériques dans les établissements, en particulier les équipements mobiles individuels. Cela pourrait prendre la forme de résidences d'écrivains, de parcours CAC avec des écrivains, d'actions artistiques innovantes autour de la littérature, d'ateliers d'écriture, de rencontres avec des écrivains...
- Ø **Développer un partenariat structurant avec le nouvel établissement public de coopération culturelle Projet Tour Médicis à Clichy-Montfermeil** afin de mobiliser son projet et de l'inscrire dans le cadre du PEAC.
- Ø **Développer l'évaluation des projets artistiques et culturels**. La généralisation des bilans quantitatifs et qualitatifs doit s'accompagner d'un encouragement à la pratique régulière d'évaluation à caractère scientifique, en sollicitant plus fortement des travaux universitaires afin d'interroger plus directement les parents et les élèves sur l'impact de ces actions.
- Ø **Renforcer la place des parents dans le contenu même des actions**, dans une perspective de valorisation et d'implication de la famille dans l'expérience artistique et culturelle des jeunes.
- Ø **Accentuer la communication autour des actions d'éducation artistique et culturelle**. Elle doit être renforcée, notamment via les outils numériques à disposition des parents et des enseignants (ENT).

E. EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif stratégique : permettre aux jeunes de se saisir des enjeux environnementaux et de construire le monde de demain

ACTIONS EXISTANTES

Depuis plusieurs années, le Département développe activement des politiques liées au développement durable : préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, développement de la coopération internationale, construction de collèges respectant les principes du développement

durable. Ces politiques montrent la volonté du Département de contribuer au développement durable en initiant et en participant à des actions pédagogiques.

- Ø **Actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie urbaine**, prenant notamment appui sur ses parcs et sur ses équipements liés à l'eau et à l'assainissement.
- Ø **Actions éducatives** pour faire découvrir la diversité et l'importance de la nature en Seine-Saint-Denis : « Écouter pour voir les oiseaux », les concours « BiodiverCités » et « Laurus Nobilis », les « mares partagées », le projet « Agir au collège pour la biodiversité ».
- Ø **Appui, avec l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine**, aux collèges notamment dans le cadre de projets de médiation scientifique autour de la biodiversité.
- Ø **Participation des collégiens à la mutation urbaine des territoires de l'Ourcq** par des parcours urbains de découverte à partir de photographies. Un événement festif, ludique et culturel est organisé pour les scolaires et le grand public.
- Ø **Projet média de sensibilisation des collégiens aux enjeux de la biodiversité** mené en partenariat avec l'association d'éducation au développement durable « e-graine ».
- Ø **Installation de ruches** gérées par un apiculteur et des hôtels à insectes installés dans les collèges pour favoriser l'apprentissage de la biodiversité.

- **Multiplés initiatives menées dans le cadre de la COP 21** : la tenue de la conférence environnementale en décembre 2015 a été l'occasion pour le Département de mobiliser le réseau local des villes pour organiser des débats avec les jeunes. Par ailleurs, des étudiants ont été sollicités pour accompagner les délégations, et des élèves en BAC professionnels ont pu exercer un certain nombre de missions tout au long de la COP. De nombreuses initiatives de mobilisation d'élèves dans les collèges ont été organisées sur des thématiques liées à l'environnement autour de cette manifestation mondiale.

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Soutenir les initiatives en faveur de l'éducation au développement durable auprès des jeunes**. Il s'agira notamment de poursuivre l'installation des ruches dans les établissements scolaire, de favoriser l'apprentissage de la biodiversité, dans une logique de parcours et en proposant des animations spécifiques en faveur du cycle 3.
- Ø **Dans le cadre du Plan départemental en faveur des parcs, développer des actions en faveur de l'éducation au développement durable en s'appuyant davantage sur les ressources des parcs départementaux**. Depuis 2010, des parcours éducatifs dédiés au développement durable sont proposés aux collégiens : en 2010-2011, ce sont 440 collégiens qui ont bénéficié de ces parcours.

À partir de 2013-2014, grâce à la création de deux nouveaux parcours (Observ'acteurs au collège et parcours consacré au changement climatique) ce sont entre 650 et 750 élèves qui sont accueillis dans les parcs (665 en 2013-2014, 683 en 2014-2015, et 733 en 2015-2016.)

Ces parcours sont particulièrement appréciés par les enseignants et par les jeunes qui viennent pour certains, pour la première fois dans un parc.

Avec le programme d'investissement et de modernisation, il s'agira de renforcer ou renouveler cette offre en créant dans les 5 ans, trois nouveaux parcours (agriculture urbaine, sciences et techniques, connaissances du sol.)

Ces différentes propositions seront expérimentées et évaluées sur la durée du programme 2016-2020, afin de s'assurer de leur efficacité, y compris économique en matière de venue des publics.

- Ø **Mettre en place une politique intégrée de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des déchets de restauration scolaire à travers le Projet européen Life+.** Dans le cadre du programme européen Life +, le Département porte un projet très ambitieux à destination des 125 collèges du territoire qui vise à mieux manger et réduire le gaspillage alimentaire, à sensibiliser la communauté éducative, les ATTEE et les élèves au gaspillage alimentaire et au tri sélectif, à mettre en place des dons alimentaires, à mettre en place un tri sélectif avec séparation des déchets d’emballages ménagers et des bio-déchets et d’une collecte sélective.

- Ø **Développer et renforcer les actions d’éducation au développement durable et à l’environnement à la base de Champs-sur-Marne.** Le Département a souhaité gérer en régie la base de Champs-sur-Marne et a lancé un appel à projet dont un des axes porte sur l’éducation à l’environnement et vise à développer largement les projets en direction des collégiens et des scolaires sur cette thématique.

AXE II EXPLORER LES METIERS, CONNAITRE SES ENVIES ET CHOISIR SON PARCOURS POUR ETRE ACTEUR DE SON AVENIR

Objectif stratégique : Impliquer les jeunes dans une démarche d’exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres et l’expérience. Contribuer à la réussite de l’orientation des jeunes.

Finalité : Favoriser l’orientation choisie et la construction d’un projet de vie stimulant.

ACTIONS EXISTANTES

La politique éducative départementale vise à favoriser une orientation choisie par des démarches expérimentales menées au sein de collèges pour sensibiliser les élèves et les enseignants au monde professionnel et favoriser des rencontres avec les entreprises.

- Ø Le Département soutient les initiatives visant à **faire connaître les filières professionnelles et à offrir un stage aux élèves** : plateforme numérique de mise en lien d’organismes d’accueil variés (associations, entreprises, collectivités...) avec les élèves de 3^{ème} pour l’accueil en stage d’observation : monstagede3e.seine-saint-denis.fr.

- Ø **Un partenariat avec des associations** permet aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d’emplois et d’avenir : l’aérien, le numérique, les métiers scientifiques.

- Ø La **prévention des déterminismes professionnels liés au genre** est également un axe de travail privilégié. Le Département s’inscrit dans une démarche de lutte contre les stéréotypes sexués et promeut en particulier l’ouverture aux jeunes filles de certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l’aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l’opération wi-filles). En outre, la plateforme de stage garantit l’anonymat des candidatures et l’ouverture de tout type de stage aux élèves quelque soit leur genre.

- Ø **Le Département soutient la place des parents en favorisant leur participation à des forums de métiers** en tant que professionnels (valorisation de leurs parcours de formation)

et par les ateliers sociolinguistiques qui permettent de solliciter l'aide et l'appui des parents dans l'orientation de leurs enfants.

Ø Un dispositif **d'accompagnement des élèves à la transition post 3^{ème}** a également été mis en œuvre sur plusieurs collèges du territoire.

Ø **Le Département a mis en place un ambitieux projet intitulé APPOR, visant à améliorer les filières d'apprentissage.** Le Département s'est engagé dans un projet européen Erasmus +, Action 2 « Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques – Partenariat stratégique de l'enseignement scolaire », piloté par la Direction de l'Education et de la Jeunesse, en partenariat avec la Direction des Affaires Européennes et Internationales et Culture de la Paix.

Le Département a déposé en avril 2014 une candidature pour un projet monté en partenariat avec des collectivités d'Allemagne et d'Espagne ainsi que localement avec le collège Robert Doisneau de Clichy-Sous-Bois, le CFA « la Fonderie de l'image » de Bagnolet, le club d'entreprises FACE93 et la FCPE de la Seine-Saint-Denis. Ce projet s'intitule plus précisément « Construire un parcours d'orientation à travers la valorisation de l'apprentissage, en s'appuyant sur la filière du numérique ».

L'Agence Erasmus+ qui met en œuvre le programme Erasmus + en France pour la Commission européenne, a accepté le projet

Le projet s'inscrit dans une démarche européenne visant à répondre aux objectifs fixés par la Stratégie Europe 2020, à la fois sur la réduction du taux d'abandon scolaire dans l'Union européenne (UE) à moins de 10% et sur l'augmentation du taux d'emploi à 75% de la population en âge de travailler (20-64 ans). Ce projet répond également aux objectifs du programme Erasmus + et est en cohérence avec les préoccupations actuelles sur les liens entre l'éducation, la formation et le monde du travail.

ACTIONS NOUVELLES

Ø **Permettre aux collégiens de se découvrir pour mieux se projeter.** Il s'agira de proposer aux collèges des outils adaptés aux adolescents favorisant la connaissance de soi et des métiers, de développer des partenariats visant des interventions en classes sur la motivation et la confiance en soi, de donner la possibilité à des classes de construire des forums métiers sur les professions qui les intéressent et mobiliser les partenariats en conséquence.

Ø **Dépasser les barrières de l'autocensure,** par la rencontre avec des professionnels issus de la diversité ou du territoire pour faciliter la projection et en poursuivant et en renforçant la lutte contre les stéréotypes de genre liés à l'orientation.

Ø **Développer des actions liées envers les adolescents concernant la lutte contre les discriminations.**

Un plan spécifique concernant la lutte contre toutes formes de discrimination pourrait trouver sa place dans cet axe du PED, par une réflexion commune et coordonnée avec la démarche départementale du Label diversité.

Ø **Multiplier les rencontres avec les professionnels à partir des aspirations des adolescents, afin de favoriser l'ouverture sur le monde professionnel.** L'accent sera mis notamment sur la valorisation et la découverte des métiers manuels et des filières techniques

ainsi que sur la découverte des métiers du sport, dans le cadre de la candidature de Paris à l'organisation des JOP.

- Ø **Co-construire la découverte avec les parents et les adolescents.** Des partenariats seront développés avec les structures de découverte des métiers, les associations qui s'engagent sur les questionnements des parents vis-à-vis de l'orientation. Un guide numérique et territorialisé sera créé pour les parents et l'ensemble des acteurs intéressés, en particulier les jeunes qui doivent être associés à son élaboration, pour rappeler les différentes étapes de l'orientation. Un soutien sera apporté à des forums co-construits et co-animés avec les parents

- Ø **Permettre aux collégiens de s'immerger dans le monde professionnel.** Pourra être mis en place de façon expérimentale, un stage en 4^{ème} de courte durée sur un territoire. Des stages inter-entreprises pour les 3èmes seront proposés pour pouvoir explorer des secteurs différents. Des actions de sensibilisation au monde professionnel seront organisées pour les 6èmes et les 5èmes : visite d'une journée, pour découvrir et expérimenter. La Plateforme des stages « Mon stage de 3ème » sera davantage ouverte aux parents pour leur permettre d'être plus actifs et l'enrichir des rapports de stage des collégiens.

- Ø **Optimiser les outils numériques, créer un outil de suivi informatique** qui permettrait à chaque collégien de suivre son parcours et sa carrière.

A noter que les compétences en matière de développement économique, d'apprentissage, de lycées, et d'orientation reviennent à la collectivité régionale. Il y a donc nécessité de mettre en œuvre sur l'ensemble de ces sujets une coordination avec la Région Ile-de-France, pour développer ces différentes initiatives.

AXE III : AGIR EN FAVEUR D'UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET APAISE, POUR DES CONDITIONS OPTIMALES D'APPRENTISSAGE ET FAVORISER LE BIEN ETRE DES ADOLESCENTS

Finalité : Repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations, etc.) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et réunir donc des conditions optimales d'apprentissage.

A. DEVELOPPER DES LIEUX ACCUEILLANTS ET SECURISES, OUVERTS ET INSCRITS SUR DES TERRITOIRES DYNAMIQUES, CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DES COLLEGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET AUX CONDITIONS OPTIMALES D'APPRENTISSAGE

ACTIONS EXISTANTES

- Ø **Mise en œuvre et poursuite d'une politique ambitieuse en matière de bâti scolaire pour de meilleures conditions de travail pour les collégiens.** Le Département assume pleinement ses responsabilités avec une priorité donnée à la qualité du bâti scolaire et en offrant aux équipes éducatives et aux élèves un environnement attractif et agréable. Il promeut une architecture éducative, c'est-à-dire une architecture qui alimente l'acte éducatif. Le programme type des collèges adopté en 2010 témoigne en particulier de la prise en compte du bâti comme un des leviers importants de l'amélioration des conditions de travail dans les collèges. Le Département a réalisé un plan d'investissement de 723 Millions d'euros

(2010-2015) et s'est engagé de nouveau dans un plan de 640 Meuros pour la période 2015-2020 (Plan ambition collège). Ce plan concerne aujourd'hui 100 % des collèges. Il permettra l'ouverture de 8 collèges supplémentaires d'ici 2020, la reconstruction complète de 8 autres, et de très nombreuses opérations de rénovation afin d'améliorer l'état des bâtiments existants, sur les plans technique et fonctionnel. Le Département investit également très largement dans la rénovation et la création d'équipements sportifs (gymnase, salles semi spécialisées, plateaux sportifs couverts..).

- Ø **Ouverture des collèges sur l'extérieur**, en particulier par la mise en place d'espaces partagés mutualisés avec des associations, les villes, des partenaires, d'espaces à destination des parents, par la mutualisation des équipements sportifs.
- Ø **Accent mis sur la sécurisation de l'enceinte, des abords et des locaux** des collèges. Le Département a mis en place depuis 2009 des moyens importants sur la sécurisation des collèges, renforcés suite aux attentats par un vote d'un plan de sécurisation des établissements scolaires. Depuis 2011, le programme type des collèges permet aussi de répondre aux exigences de sécurité avec la présence d'une loge d'accueil, de vidéo surveillance, de circulations pensées, la mise en place d'un double parvis... Dans le cadre des nouvelles mesures annoncées au plan national à la rentrée 2016, le Département poursuivra son engagement dans cette démarche afin de garantir un cadre serein et sécurisé aux élèves, aux équipes éducatives et techniques, ainsi qu'aux familles.
- Ø **Mise en place d'un chèque réussite en faveur de l'ensemble des élèves de 6eme des collèges publics de la Seine-Saint-Denis** : cette allocation d'un montant de 200 euros, mise en place à la rentrée 2015, doit permettre à l'ensemble des élèves de disposer des moyens matériels nécessaires à leur réussite scolaire, qu'il s'agisse des fournitures scolaires, des biens culturels, de matériel numérique.
- Ø **Développement d'une politique ambitieuse en faveur des internats éducatifs de proximité.**
- **Agir sur la mixité sociale** au sein des établissements afin de renforcer leur attractivité ; Le Département, par le levier de la sectorisation, agit sur la mixité au sein des collèges et l'encourage afin de lutter contre les inégalités territoriales. La Seine-saint-denis a ainsi participé à l'expérimentation lancée en 2016 par le ministère de l'éducation nationale et poursuivra son action en faveur de la mixité sociale au sein des établissements. Cet objectif nécessite toutefois une action conjointe de l'ensemble des partenaires concernés aux côtés de l'Education nationale. Elle doit aussi se traduire par une réflexion sur l'attractivité des établissements, sur les problématiques d'évitement, le lien école/collège, et au-delà de la mixité scolaire, une action volontariste sur la mixité de l'habitat.

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Mettre en place des actions, en lien avec les acteurs locaux**, au premier rang desquels, les parents, pour faire découvrir le territoire aux enseignants : organisation de balades et découverte du tissu social et économique
- Ø **Travailler sur la valorisation et la stabilisation des équipes enseignantes** en lien avec l'Éducation Nationale et des associations partenaires.
- Ø Mettre en place des dispositifs permettant de **faciliter l'accès au logement** des personnels enseignants nouvellement arrivés.
- Ø **Renforcer l'association des habitants et des acteurs locaux à la conception et la construction des collèges.** La création ou à la rénovation d'un nouveau collège doit associer largement l'ensemble de la communauté éducative et des acteurs locaux, afin de permettre sa

bonne inscription dans le territoire et d'en faire un levier de dynamisation et d'attractivité.

- Ø **Favoriser les initiatives visant à faciliter la transition du 1^{er} au 2^d degré** : multiplier les visites des élèves de primaire au collège, inviter les parents en amont de la rentrée scolaire à visiter les établissements, installer des classes de CM2 au sein des collèges. Participer aux expérimentations d'inclusion des classes de CM2 en collèges pilotées par la DSDEN.

- Ø **Ouvrir le collège sur son environnement et les acteurs de cet environnement.** Cette ouverture, déjà largement mise en œuvre, doit se poursuivre et s'accroître par la création et l'animation des espaces partagés au sein des collèges, la création d'instances de dialogue entre les acteurs de l'éducation, d'activités pour mobiliser les parents (forum métier, accompagnateur, circulation ouverte dans le collège), la généralisation et l'animation d'espace parents dans tous les collèges. Les modalités d'intervention de partenaires extérieurs et les modalités d'appropriation par les équipes pédagogiques devraient être intégrées au projet d'établissement et le **lien entre le milieu scolaire et l'environnement favorisé** (personnels assistants de prévention et de sécurité, permettant de faire le lien entre l'école et le milieu extérieur, expérimentation par une association d'un adulte-relais présent dans l'établissement).

- Ø **Utiliser les outils numériques (Webcollege, Pronote...) pour renforcer les liens entre les acteurs éducatifs** : mettre en place des actions pour accompagner et soutenir les parents dans l'utilisation du numérique au collège et sensibiliser les équipes éducatives à l'utilité des outils numériques pour mieux communiquer avec les parents.

- Ø **Contribuer à soutenir le développement en Seine-Saint-Denis d'établissements aux projets pédagogiques innovants.** Le Département porte en particulier, en lien avec l'Education nationale, un projet de **collège expérimental** qui ouvrira en septembre 2020 à la Courneuve. Son projet, qui est en cours d'élaboration, s'appuiera sur le développement de pédagogies innovantes (travaux en petits groupes, ateliers transversaux, soutien scolaire..) et favorisera la participation des élèves et de l'ensemble des personnels au projet de l'établissement...). Dans le cadre de la réforme du collège, le Département souhaite aussi soutenir le plus largement possible les démarches de projets de classe (culturels, sportifs, citoyens) afin de susciter l'intérêt des jeunes et de renforcer la cohésion des équipes.

B. ŒUVRER COLLECTIVEMENT POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le décrochage scolaire, qui conduit des jeunes en dehors du système scolaire sans qualification est un phénomène contre lequel il est impératif de lutter activement durant la période du collège, dernier temps de la scolarité obligatoire. Ce phénomène est multifactoriel (cause familiale, scolaire, personnelle) et se manifeste sous des formes très diverses selon les jeunes (décrochage passif, comportement inadapté, exclusion, absentéisme). Le décrochage scolaire a des conséquences sociales lourdes : des jeunes en déshérence, parfois désocialisés et avec de faibles perspectives d'emploi, car le diplôme reste un facteur déterminant de l'insertion professionnelle.

ACTIONS EXISTANTES

- Ø **Le dispositif d'accueil de collégiens « Accueil des collégiens temporairement exclus » (ACTE).** Il a été mis en place dès 2008. Ce dispositif partenarial réunit, dans le respect des

compétences de chacun, l'Éducation nationale, les communes, les associations locales, dans le cadre de dispositifs partenariaux définis ou dans le cadre du PRE. Son objectif est d'éviter que les collégiens temporairement exclus ne soient livrés à eux-mêmes pendant cette période. Il propose un lieu d'accueil de proximité et une prise en charge éducative par des adultes qualifiés. Il permet, en associant les familles, d'assurer la continuité scolaire afin de limiter les risques de décrochage.

Ø **La prévention spécialisée.** La réussite scolaire est un enjeu partagé par la communauté scolaire et le Département. Le Département, en accord avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) propose, dans le respect des compétences de chacun, de soutenir des actions de prévention spécialisée et un partenariat. Le collège est un lieu de transmission des savoirs, de socialisation et de protection. Dans ce cadre, la prévention spécialisée joue un rôle privilégié auprès des parents, en lien avec l'accompagnement des jeunes. Elle permet de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et leurs familles sur les territoires cumulant des difficultés. La prévention spécialisée vise à mettre en œuvre ou à inventer des réponses éducatives pour faire face aux difficultés des jeunes pris dans des processus de tensions ou des situations de ruptures. Son savoir-faire de proximité et sa souplesse d'intervention, sa connaissance de l'environnement du jeune peuvent être des ressources pour la communauté éducative de l'établissement. Elle joue un rôle spécifique en direction jeunes en difficulté dans le lien entre l'école, le quartier, la famille, ainsi qu'entre la dimension scolaire et la dimension éducative. Le Président du Conseil départemental et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale affirment leur volonté commune d'unir leurs efforts pour la prévention et la lutte contre les ruptures scolaires, pour favoriser la réussite scolaire de tous. En 2016, ils proposent une convention qui fixe un cadre départemental à la collaboration entre les associations de prévention spécialisée, les collèges au bénéfice des élèves, des parents d'élèves, et de la communauté éducative. Cette convention est déclinée en conventions locales.

Ø **La création depuis 2011 de la Mission départementale de prévention de la violence à l'École** Elle permet de mener une politique départementale ambitieuse de lutte contre la violence à l'École. Ses actions, partenariales, s'articulent autour de trois axes :

- sensibiliser les professionnels et les parents (conférences, groupe de paroles, communication non-violente, formation à la médiation). Sans formation préalable des adultes, les actions en direction des collégiens ont peu d'effet sur le climat scolaire.

- mettre en place des actions en direction des collégiens, adaptées aux besoins réels de l'établissement (médiation par les pairs, ateliers vivre-ensemble, expositions sur la non-violence, théâtre forum, jeux de rôle pour prévenir les comportements à risque, interventions sur le sexisme et les relations filles/garçons...)

- développer la sécurisation des collèges et de leurs abords, en associant les équipes pédagogiques mais aussi les parents face aux problèmes d'insécurité, les riverains, les associations locales..

La mission de prévention de la violence à l'école intègre la dimension de genre dans ses réflexions et actions, dans la mesure où il constitue une variable significative dans la fréquence et la nature des violences ou des conduites à risque des adolescents dans les collèges.

Ø **L'observatoire des violences faites aux femmes** développe des actions de sensibilisation auprès des collégiens (« jeunes contre le sexisme », festivals de films), mais également des journées d'études en direction des professionnel-les (« agir contre les violences sexuelles », rencontre départementale de l'Observatoire à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Femmes du monde..).

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Construire collectivement un climat scolaire serein, en incluant les élèves et les parents dans les réflexions sur l'amélioration du climat scolaire** : accompagnement des équipes pédagogiques à l'élaboration de diagnostics locaux et à la construction de réponses adaptées sur la question du climat scolaire, en particulier dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème} ; poursuite du soutien du Département aux projets des équipes pédagogiques visant à lutter contre les violences scolaires, évaluation des projets éducatifs conduits, en associant les adolescents et leurs familles ; partage du règlement intérieur des établissements.

- Ø **Poursuivre et amplifier les actions de lutte contre le décrochage scolaire.** Il s'agira d'accompagner les équipes pédagogiques à l'élaboration de diagnostics locaux et la construction de réponses adaptées sur la question du décrochage scolaire, en particulier dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, de soutenir les projets d'établissement priorisant la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire. Une expérimentation sera menée sur l'usage du numérique dans les apprentissages en dehors du cadre scolaire traditionnel.

C. FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ADOLESCENTS

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les adolescents et constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les inégalités de santé s'installent très précocement et les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Dès lors, la promotion de la santé en milieu scolaire et en particulier au collège constitue un levier primordial pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

ACTIONS EXISTANTES

- Ø **Parcours éducatif de santé.** Il structure et renforce l'action des établissements sur les différents déterminants de la réussite éducative et de la santé de tous les élèves, dans le cadre des projets d'établissement en articulation étroite avec leur territoire. Il doit faire partie du projet des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et être communiqué à toute la communauté éducative, en particulier les parents.

- Ø **Actions de planification familiale** : ces actions d'information et sensibilisation sont déployées dans les domaines suivants : sexualité, contraception, infections sexuellement transmissibles, SIDA, IVG, relations garçons-filles, prévention des violences entre garçons et filles, prévention des mariages forcés et des mutilations sexuelles, de sexisme avec les rencontres départementales des jeunes contre le sexisme.

- Ø **Lieux ressources, innovants** : Observatoire Départemental des violences envers les femmes, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et la structure Tête à Tête, espace d'information, d'écoute et de prévention pour les 13/25 ans installée dans un centre commercial Rosny II. Ces structures constituent également des lieux ressources pour les personnels éducatifs des établissements de Seine-Saint-Denis.

- Ø **Réseau éducatif d'écoute et d'orientation** en direction du public adolescent, développé dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance, avec le financement de Point d'Accueil Écoute Jeunes.
- Ø **Découverte de pratiques sportives** (golf, équitation, activités physiques de pleine nature, voile) et organisation avec la Direction départementale de l'union nationale du sport scolaire (UNSS 93) des jeux des collèges.
- Ø **En matière de restauration scolaire, formation des personnels de cuisines** et de formateurs internes, mutualisation des achats pour développer la qualité des denrées, actions d'éducation nutritionnelle et au goût, accompagnement à la mise en place de commissions menus, objectif d'introduction et développement du bio dans les cantines des collèges du Département.
- Ø **Politique ambitieuse du Département en faveur du sport au collège.** Le Département promeut la pratique sportive comme vecteur d'émancipation, de construction de la personnalité, et d'accès à l'autonomie pour les adolescents. La charte éthique du Sport en Seine-Saint-Denis, signée par le Département et les partenaires sportifs, permet de poursuivre une réflexion sur les enjeux du sport et les approfondir lors de colloques et de recherches-actions. Un programme de construction d'équipements sportifs dans le cadre du Plan Ambition Collège fait en sorte de rendre possible la pratique sportive pour les collégiens du Département. La coordination avec la Direction départementale de l'union nationale du sport scolaire (UNSS93) qui fédère les associations sportives de collèges et lycées permet aussi de faire la promotion du sport scolaire, et intervient dans différents domaines : santé, citoyenneté, éco-responsabilité, compétition.

- **Initiatives sur le temps libre, la pause méridienne, et le jeu.**

Des projets, portés par la communauté éducative pendant la pause méridienne, mais aussi quelques actions développées sont soutenues par le Département. Ils sont développés très souvent tout le long de l'année, et sont identifiés comme « Club ».

L'appel à projets_pédagogiques soutient les projets de collèges autour de Nutrition Education au goût, Santé Bien-être, Climat scolaire (lecture, etc..), et d'autres entrant dans la lutte contre le décrochage scolaire (activités physiques, de chant, théâtre)

- **Santé, citoyenneté**

Le partenariat avec l'UFOLEP permet de mobiliser les collégiens pendant la pause méridienne, mais aussi lors des vacances avec l'opération Ecole Ouverte (janvier à août 2016).

Le réseau du jeu soutient des projets pour la mise en place de la pratique de jeu organisée par les collégiens eux-mêmes, dans le cadre du foyer socio-éducatif, ainsi que les ludothèques de proximité au niveau de 22 collèges.

Enfin, des commissions menus sont organisées dans les collèges avec les représentants des collégiens, et parfois des parents : ainsi 64 commissions sont recensées.

ACTIONS NOUVELLES

- Ø **Favoriser le bien-être des adolescents dans les établissements par le soutien à des projets globaux d'action pour la santé des jeunes :** favoriser le développement d'une culture commune entre les personnels médico-sociaux de l'Éducation nationale et du Conseil départemental, par des formations-actions communes ; accompagner les porteurs de projets des établissements et des communes pour des projets globaux d'actions pour la santé des

jeunes ; Renforcer le soutien aux projets en faveur de la nutrition dans le cadre de l'appel à projet pédagogique et favoriser l'instauration de commissions des menus.

- Ø **Renforcer les liens des acteurs éducatifs autour de la santé** : association des parents aux projets mis en œuvre dans les établissements ; invitation des adolescents à faire part de leurs questionnements et à participer à l'élaboration de projets éducatifs liés à la santé et au bien-être ; participation large de la communauté éducative aux commissions des menus.

- Ø **Poursuivre et développer les formations aux gestes de premier secours** (Brevet de secourisme PSC1). Dans le cadre des mesures annoncés au plan national lors de la rentrée 2016, l'accent sera mis sur le développement le plus largement possible de ces formations.

- Ø **Poursuivre et amplifier la politique départementale en faveur de la pratique sportive des collégiens, dans le cadre de la candidature de Paris aux JOP.** Cela se déclinera en plusieurs axes :
 - Soutenir les projets éducatifs d'échanges sportifs : mobiliser les dispositifs de soutien aux projets éducatifs sportifs dans l'esprit de l'olympisme, et dans le cadre de la candidature de Paris aux JOP.
 - Étendre l'appel à projet pédagogique aux projets éducatifs portés par les enseignants d'EPS dès lors qu'ils comportent une dimension interdisciplinaire.
 - Renforcer le dispositif de soutien aux projets d'échanges de jeunes à l'international portés par les clubs ou comités départementaux. Les projets doivent prévoir la réciprocité d'accueil et l'accompagnement en amont des jeunes et de leur encadrement par un spécialiste des questions interculturelles.
 - organiser des Olympiades des collèves.

- **Dans le cadre de son nouveau projet, développer le plus largement possible l'accès des collégiens à la Base de Champs-sur-Marne pour pratiquer des activités physiques et sportives de pleine nature.** Le Département a souhaité assurer la gestion en régie de cet équipement à compter de septembre 2016, avec l'objectif de développer de nouvelles activités, diversifier les associations intervenant sur la base, favoriser une plus grande ouverture de l'équipement, et augmenter et diversifier le public accueilli.

Enfin, afin de mettre en œuvre le nouveau projet éducatif départemental et son plan d'actions, des modalités de gouvernance et pilotage renouvelées sont proposées.

5. Les modalités de mise en œuvre du PED II : de nouvelles formes de gouvernance et de pilotage, des outils de communication renouvelés, et une évaluation continue de nos politiques publiques en faveur de l'éducation en Seine-Saint-Denis

5.1. Le pilotage du PED : renforcer la transversalité de nos dispositifs en faveur des territoires

- Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage doit être composé des institutions partenaires de l'Éducation.

Co-présidé par le Département représenté par le Vice-président du Conseil départemental en charge de l'éducation et le Directeur Académique de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, il doit associer les directeurs départementaux

acteurs des politiques éducatives, les élus locaux en charge de l'éducation et de la jeunesse, des représentants de la CAF, des fédérations de parents, du tissu associatif...

- Le Comité technique

Celui-ci constitue la cheville ouvrière du PED. Il est composé de techniciens de chacune des institutions partenaires (Département avec l'ensemble des pilotes PED, Education nationale, CAF, Associations, Directions éducation et jeunesse des villes et autres collectivités territoriales...). Il est piloté par la Directrice générale adjointe en charge du pôle société et citoyenneté, et par un Directeur Académique Adjoint des services départementaux de l'Éducation Nationale. Sa mission est de piloter la mise en œuvre du PED tout au long de l'année, de mettre en action les orientations et les objectifs. Il doit également animer le suivi et les évaluations, et produire le bilan de fin d'année présenté au comité de pilotage. Ses membres élaborent des propositions d'orientation et des actions nouvelles, si nécessaire.

- Une direction pilote du PED et active dans la transversalité avec les autres Directions

Elle doit être désignée et bien identifiée par tous les partenaires : c'est la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse en l'occurrence, et son service du Projet Éducatif et de la jeunesse, clé de voûte de la coordination du PED II. La mission du service, en s'appuyant sur son équipe (et en particulier les pilotes d'actions, « ambassadeur territoriaux du PED »), est de garantir la transversalité de la démarche éducative interne au département en lien avec les acteurs externes. Le chef du service est en charge d'animer le comité technique et de faire le lien avec le comité de pilotage et l'instance d'évaluation.

- Une approche territoriale pour plus de proximité et répondre au mieux aux besoins éducatifs locaux.

La richesse et la diversité des réponses éducatives ne peuvent répondre aux défis posés qu'avec une orientation nouvelle du Département sur le déploiement de sa politique publique, et les modalités de construction de l'action publique. La démarche partenariale dans laquelle le Département est inscrit depuis longtemps doit être localement renforcée, afin de prendre en compte la diversité des contextes et des acteurs du territoire, données incontournables de l'efficacité des projets éducatifs.

Un des outils permettant une meilleure coordination institutionnelle et une amélioration de la prise en compte des problématiques de l'établissement dans sa globalité est **le contrat tripartite Etablissement / Département / Education nationale**. Cet outil contractuel, dont le contenu est à définir conjointement est susceptible de constituer un des supports pertinents à la prise en compte à la fois des besoins propres de l'établissement, mais aussi de son environnement et de son ancrage territorial. Ces contrats doivent permettre de faire émerger de véritables projets d'établissement, de formaliser des engagements réciproques, de favoriser la complémentarité et la cohérence des interventions entre l'Etat et le Département.

La concertation a fait par ailleurs largement ressortir les attentes des partenaires et acteurs sur **une plus grande articulation des dispositifs**, une meilleure connaissance réciproque et la nécessité d'une mise en cohérence des interventions. Les attentes portent en particulier sur une meilleure coordination, par territoire, et à l'échelle de la commune dans un premier temps, de l'ensemble des acteurs éducatif (collèges, écoles, parents, communes, coordinateurs REP, associations locales concernées, Direction académique).

Le Département souhaite impulser, avec l'Education nationale, les autres collectivités et les différents partenaires concernés une réflexion à l'échelle locale.

L'ambition serait de **partager d'abord un diagnostic local** sur les besoins et ressources spécifiques du territoire, afin de dessiner un projet éducatif cohérent et concret pour les

adolescents, dans l'établissement scolaire qui les accueille et en dehors. Les projets éducatifs de territoire (PEDT), quand ils existent, constituent un des leviers essentiels à mobiliser pour réaliser ce diagnostic.

À court terme, il est proposé de piloter des expérimentations sur quelques territoires, qui permettront d'alimenter l'évaluation de cette approche territoriale nouvelle.

Des espaces territorialisés d'échanges sur les questions éducatives seront mis en place. Composés par l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire identifiés, ils auront pour mission d'élaborer un plan d'action spécifique au regard des problématiques particulières partagées collectivement sur le dit territoire.

Ces espaces d'échange viennent alimenter la réflexion à l'échelle départementale et prennent en compte les grandes orientations communes à l'ensemble du Département. Leur fonction est d'alimenter le Comité technique en termes de propositions.

Le PED favorisera également le dialogue sur l'ensemble de ces objectifs et actions avec la Région Ile-de-France.

5.2. La communication autour du PED : un axe d'amélioration du PED II

L'évaluation du PED I a démontré la nécessité de mieux communiquer autour des actions éducatives engagées par le département. Pour cela, le PED II prévoit une communication renouvelée et renforcée. Il est important que l'information se développe au sein de chaque structure partenaire, comme entre les structures. Il faudra également communiquer avec un public plus large que celui constitué par ses principaux acteurs. La communication à destination des enseignants et des parents en particulier doit être plus efficace. Dans cet objectif, plusieurs propositions sont envisagées. Déjà, en 2016, un journal des actions éducatives a été réalisé et diffusé aux établissements, familles et partenaires.

Tout d'abord, il s'agira d'associer des collégiens et des parents à l'élaboration des documents de communication du PED II, dans les étapes de mises en page, de graphisme et d'édition. L'utilisation de l'ENT sera également envisagée comme un levier pour communiquer autour des actions et des projets éducatifs du département auprès des équipes enseignantes. Ces dernières seront sollicitées via une communication directe selon les disciplines et ce, tout au long de l'année.

5.3. L'évaluation continue des politiques publiques en matière d'éducation : un des leviers du PED II

L'évaluation du Projet Éducatif Départemental ne peut pas uniquement s'appuyer sur des éléments quantitatifs par dispositifs de façon annuelle. Il y a lieu de construire des indicateurs qualitatifs, de mesurer également l'impact de ces actions sur la réussite scolaire des collégiens pour cela le Département construira un dispositif d'évaluation

Chaque année en fin d'année scolaire, un rapport doit être présenté au comité de pilotage, auquel toutes les directions départementales impliquées contribuent activement. Il comprend les résultats des évaluations menées sur chacun des axes constitutifs du projet éducatif. Ceux-ci mettent en évidence les points forts et les points faibles avec les éléments d'appréciation, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

Pour chaque axe, des propositions concrètes sont formulées au sein des espaces territorialisés et du comité technique. Elles doivent faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage avant d'être mise en œuvre l'année suivante.

Le Projet Éducatif Départemental II poursuit donc son ambition en faveur de l'éducation des collégiens en Seine-Saint-Denis, en renouvelant sa gouvernance et par une approche territoriale concertée. Il entend également renforcer la place des collégiens eux-mêmes, mais aussi de leurs parents, pour garantir les meilleures conditions possibles à la réussite scolaire et éducative de leurs enfants.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- d'approuver le projet éducatif départemental 2016-2020.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Annexe 1.

La concertation autour de l'élaboration du Projet éducatif départemental septembre 2015-juin 2016

La démarche d'évaluation et d'élaboration du projet éducatif départemental s'est inscrite dans un cadre participatif large, réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Différents groupes de travail aux compositions variées et des temps forts ont permis de partager les éléments d'évaluation, ainsi que les enjeux qui ont guidé la formulation des nouvelles orientations du PED.

- Groupes de travail internes

Chargés de projet en charge d'actions du PED : 3 réunions + séminaire interne le 8 février 2016.

Directeurs départementaux : 4 réunions + réunions bilatérales DEJ – autres directions : 4 réunions

Direction générale : 12 réunions

Elus du Conseil départemental : 3 réunions

- Groupes de travail externes

Direction académique des services de l'Éducation nationale : 4 réunions

Collégiens : 2 réunions

Parents : 9 réunions

Villes : 1 réunion

Associations : 1 réunion

Atelier de travail sur la thématique des parents et de la participation des collégiens : 2 réunions

Séminaire associant l'ensemble des acteurs éducatifs le 21 mars 2016

Ateliers de travail thématique / axe prioritaire du PED : 12 réunions

Comité technique avec les pilotes d'action et les villes : 1 réunion

Les acteurs associés à la démarche sont : les pilotes d'actions du PED, les dix directions départementales mettant en œuvre des actions du PED, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (direction, pôle pédagogie, service social scolaire et Mission de lutte contre le décrochage), les personnels des établissements, les parents d'élèves, les fédérations de parents d'élèves, les associations, les villes (direction éducation et directions jeunesse), les mouvements d'éducation populaire, les élus du Conseil départemental des collégiens, le Rectorat.

Délibération n° du 20 octobre 2016

LE PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2016-2020 : PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN SEINE SAINT DENIS, ET CONTRIBUER A LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ÉMANCIPATION PERSONNELLE DE TOUS LES ADOLESCENTS

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code l'éducation,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Sur le rapport de son président,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le projet éducatif départemental 2016-2020.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

